Zeitschrift: Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse

Herausgeber: Bibliothèque nationale suisse

Band: 102 (2015)

Artikel: Les bibliothèques participent à la construction de l'avenir numérique

Autor: Doffey, Marie-Christine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-630225

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les bibliothèques participent à la construction de l'avenir numérique

Numérisation, archivage électronique et données ouvertes: trois domaines dans lesquels les bibliothèques participent à la construction de l'avenir numérique. Ce travail se base sur les collections, qu'il s'agisse de documents sur papier ou de documents publiés initialement sous forme électronique. Des métadonnées standardisées garantissent l'accès à tous ces documents.

On me demande parfois pendant combien de temps il y aura encore des bibliothèques. Je réponds habituellement: « Tant que les êtres humains seront curieux, ils voudront des bibliothèques. Et tant qu'une société voudra progresser, elle aura besoin de bibliothèques.» On m'objecte toujours que maintenant, il y a Internet: n'offre-t-il pas tout ce dont on peut avoir besoin en matière d'information ou de divertissement? Qui, dans ces conditions, voudrait encore lire des livres imprimés ou, pire encore, se rendre dans une institution pour en emprunter?

Pourtant, si nous approfondissons ce genre d'arguments, nous constatons qu'Internet ne remplace pas les bibliothèques, mais qu'au contraire le réseau les utilise. Et la réciproque vaut aussi: les bibliothèques se servent d'Internet. Il serait certes exagéré de parler d'une symbiose entre les deux mondes, car chacun pourrait exister sans l'autre. Cependant, les échanges entre les deux domaines ont donné naissance à quelque chose de nouveau et le potentiel de cette interaction n'est pas encore pleinement exploité. Les productions nouvelles qui en résultent doivent elles aussi être sauvegardées à long terme; cette tâche incombe aux bibliothèques financées par les collectivités publiques, car les privés actifs sur Internet peuvent modifier leurs activités du jour au lendemain ou carrément les supprimer. Les bibliothèques sont ainsi les garantes d'un accès au patrimoine culturel numérique égal pour tous.



Enormément de choses sont publiées en ligne. Ainsi, fin 2015, près de deux millions de noms de domaines étaient enregistrés sous .ch². La collection des documents publiés initialement sous forme électronique est aussi celle qui, de toutes nos collections, croît le plus vite, bien que nous soyons sélectifs. En 2008, lorsque nous avons publié pour la première fois des chiffres à ce propos, la collection comprenait environ 1400 publications, décembre 2015, elle en comptait plus de 40000.

En comparaison de nos presque 3 millions de livres imprimés et des quelque 900 000 volumes de journaux et de revues, la collection des publications électroniques reste encore modeste, d'autant plus que la collection des documents imprimés, elle aussi, ne cesse de se développer. Ainsi, plus de 12 000 nouveaux livres ont été mis sur le marché en Suisse en 20153. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, ce chiffre demeure relativement stable d'année en année. Quant aux usagers, leur intérêt pour les ouvrages imprimés ne diminue pas. Les chiffres de l'Office fédéral de la statistique⁴ montrent que les bibliothèques suisses, toutes catégories confondues, ont enregistré 44,5 millions de prêts en 2014. On sait par expérience, à défaut de statistiques détaillées, que la plupart de ces prêts concernent des documents imprimés.

La collection physique garantit la transmission

Pourquoi tant de documents imprimés sont-ils encore empruntés alors qu'Internet fournit des informations à foison?

L'une des raisons est certainement la préférence de nombreuses personnes pour la version imprimée (celle d'un livre par exemple), plutôt que la version électronique. Tant qu'il en sera ainsi, les bibliothèques devraient continuer de proposer des œuvres imprimées, dans la mesure de leurs moyens. Dans le cas contraire, elles risquent en effet de dresser de nouveaux obstacles à l'accès à l'information. Une autre raison à la demande importante de documents imprimés réside dans le



Marie-Christine Doffey,

² https://www.nic.ch/reg/cm/wcm-page/statistics/?lid=fr, consulté le 19.2.2016
3 Voir l'annexe au présent rapport annuel, disponible à l'adresse http://www.nb.admin.ch/rapport_annuel
4 http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/16/02/02/data.html, consulté le 19.2.2016

fait que toutes les publications ne sont pas disponibles sur Internet, tant s'en faut. Ainsi, les 12,1 millions de pages d'ouvrages de notre Collection générale disponibles en ligne peuvent certes impressionner, et pourtant, quelque dix ans après le lancement de notre programme de numérisation, elles ne représentent encore qu'un demi pour-cent de la collection.

La collection physique ne peut donc pas être remplacée, même si l'on ne considère ces documents que comme des supports d'informations: seule la collection physique est en mesure de garantir l'accès à l'intégralité des informations imprimées. Elle est aussi la garante de leur pérennité, car le papier, contrairement aux informations électroniques, est relativement facile à conserver à long terme. De plus les collections physiques sont souvent des biens culturels irremplaçables: chaque livre, chaque journal, chaque revue est non seulement un support d'information, mais encore un objet porteur d'une signification et d'une valeur propres. Une société confiante et consciente de sa valeur ne renoncera pas à transmettre à la postérité au moins un exemplaire de chaque publication imprimée.

Opportunités et limites de la numérisation

Ne concluons pas de ce qui précède que les ouvrages conservés dans les collections d'imprimés sommeillent jusqu'au moment où, par hasard, un usager en consulte un exemplaire. Ces collections qui ont parfois été constituées durant des siècles sont l'une des principales sources d'Internet. Des manuscrits, incunables, codices, livres, journaux, revues, sons et images sont numérisés et peuvent dès lors être consultés par chacun, en tout temps et depuis n'importe quel emplacement doté d'une connexion au réseau Internet. Ces ouvrages touchent ainsi un public beaucoup plus large que celui qu'ils pourraient atteindre en tant qu'objet seul.

Si les bibliothèques disposaient de plus de moyens, elles pourraient mettre en ligne leurs documents plus rapidement. L'achèvement de la numérisation n'en serait pas pour autant prévisible. En effet, la législation sur le droit d'auteur interdit une numérisation complète, puisque les œuvres protégées ne peuvent pas être reproduites sans l'autorisation du titulaire des droits. De plus, le monde numérique est beaucoup moins stable que le monde analogique. Les procédés de numérisation s'améliorent avec le temps allant de pair avec une augmentation des exigences de qualité. Nous n'avons ainsi aucune garantie que ce qui a été numérisé hier suffira encore demain. Il est donc tout à fait possible que l'on doive périodiquement procéder à de nouvelles numérisations des fonds déjà traités.

Les bibliothèques archivent Internet

Une autre raison explique la difficulté à transmettre à la postérité les publications nées sous forme électronique. Contrairement aux imprimés numérisés, ces dernières ne sont pas produites sur la base de normes unifiées, ce qui en complique l'archivage. Ceci a pour conséquence que les informations publiées initialement sous forme électronique sont menacées de disparaître un jour à jamais. Dans les sciences naturelles, techniques ou médicales, où l'on ne publie aujourd'hui presque plus que sous forme électronique, ces disciplines prennent le risque de perdre un jour leur histoire.

Les bibliothèques et les archives font un travail de prévention pour éviter de telles pertes; c'est notamment le cas de la Bibliothèque nationale suisse. Nous avons constamment des échanges avec des spécialistes du monde entier afin de faire progresser l'archivage à long terme des données numériques. En automne 2016, nous accueillerons un des congrès internationaux les plus renommés dans ce domaine, iPRES2016⁵. Cet événement montre bien que les supposés concurrents, Internet et les bibliothèques, sont en fait des partenaires. Ce sont en effet les bibliothèques, et en premier lieu les bibliothèques nationales, qui se sont donné pour tâche la sauvegarde à long terme des documents

publiés sur Internet, ou tout au moins d'une partie d'entre eux. La Bibliothèque nationale suisse gère par exemple, en collaboration avec de nombreux partenaires, les Archives Web Suisse, où sont archivés les sites Internet particulièrement importants pour la Suisse.

Il y a déjà longtemps qu'Internet et les bibliothèques mettent à profit leurs potentiels respectifs en matière de diffusion et de conservation de l'information. Stimulées par l'apparition d'un nouveau média, les bibliothèques, riches de leurs cinq millénaires d'histoire, se sont réinventées une fois de plus, sans rompre avec leur tradition. Elles se sont confrontées à la société pour laquelle elles existent et se sont adaptées à ses besoins. L'un de ceux-ci est la conservation de la mémoire, et la conservation de la mémoire d'Internet sous sa forme actuelle en fait également partie.

Les données ouvertes permettent de nouvelles mises en réseau

A l'avenir, les bibliothèques et Internet collaboreront certainement aussi pour permettre de nouvelles formes de mise en réseau des informations; nous parlons ici des «linked open data». Les bibliothèques ne mettent pas seulement en ligne leurs contenus, elles ouvrent aussi leurs catalogues aux robots de recherche. De ce fait, les données générées par les bibliothèques elles-mêmes, les métadonnées (par exemple auteur, titre, lieu, maison d'édition, sujet d'une publication), deviennent publiques. Si ces métadonnées sont standardisées, il est facile de les relier à des données provenant d'autres institutions, voire de particuliers, concernant le même auteur, la même maison d'édition ou le même sujet.

La BN ne se borne pas à mettre à disposition gratuitement ses documents et ses métadonnées : dans la mesure du possible, elle encourage leur réutilisation. Elle contribue par exemple au portail des données ouvertes de l'administration publique suisse⁶, publie des images attrayantes sur Wikimedia Commons, la médiathèque de Wikipedia⁷, et a fourni des données pour le premier «Hackathon culturel suisse»⁸, une manifestation expérimentale destinée aux développeurs de logiciels. La BN participe aussi au projet Metagrid, qui vise à mettre en réseau différentes ressources dans le domaine des sciences de l'histoire9. En outre la Bibliographie de l'histoire suisse est depuis peu en réseau avec le portail Rechtsquellen Online¹⁰ de la Collection des sources du droit suisse.

Les nouvelles perspectives que les linked open data offrent à la recherche n'ont pas encore été explorées. Une meilleure mise en réseau des sources grâce aux métadonnées facilitera certainement la récolte d'informations, mais on peut aussi imaginer que cette innovation fera apparaître de nouveaux questionnements, de nouvelles méthodes et, de ce fait, des connaissances elles aussi entièrement nouvelles. L'avenir est ouvert et les bibliothèques participent à sa construction.

S'il y avait une personne à qui le rôle et l'avenir des bibliothèques tenaient à cœur, c'était bien l'ancienne conseillère aux Etats Christiane Langenberger, qui présida la Commission de la Bibliothèque nationale suisse depuis 2008. Madame Langenberger est décédée le 16 août 2015. C'est sous sa direction qu'a été élaborée la Charte des bibliothèques suisses¹¹. Christiane Langenberger était particulièrement consciente de la nécessité de coordonner la politique des bibliothèques au niveau national. Elle demeurera en notre mémoire comme la principale inspiratrice de cette coordination.

Marie-Christine Doffey Directrice

⁶ https://opendata.swiss/fr/organization/schweizerische-nationalbibliothek-nb
7 https://commons.wikimedia.org/wiki/Category:Media_contributed_by_the_Swiss_National_Library?uselang=fr
8 http://make.opendata.ch/wiki/event:2015-02
9 www.metagrid.ch
10 http://www.rechtsquellen-online.zh.ch/startseite/uebersicht
11 http://www.nb.admin.ch/org/organisation/03172/03205/index.html?lang=fr